



# RÈGLEMENTS DU CONCOURS

Sous réserve des lois applicables au Québec, le présent règlement régit tous les aspects du concours « Mon arbre coup de cœur » et lie les parties, soit la communauté de l'Association Forestière Saguenay-Lac-Saint-Jean et les participants au concours.

Le concours « Mon arbre coup de cœur » et la promotion de celui-ci ne sont pas associés à Facebook, ni gérés, approuvés ou commandités par Facebook

## 1. DURÉE DU CONCOURS

Le concours se déroule du lundi 1er mai 12 h au mardi 30 mai 2023 (12 h, heure du Québec).

**Dates importantes du concours « Mon arbre coup de cœur » :**

- Date du début du concours : Lundi 12 h, 1 mai 2023
- Date limite de participation : Mardi 12 h, 31 mai 2023
- Date de désignation du gagnant : Mercredi 12 h, 31 mai 2023
- Date limite d'acceptation du prix : Vendredi 16 h, 9 mai 2022
- Date limite de récupération du prix : Lundi 16 h, 12 juin 2023

## 2. MODE DE PARTICIPATION

### Choisissez votre arbre coup de cœur

Pour participer vous devez choisir votre arbre coup de cœur.

### Expliquez la ou les raisons de votre choix

En une simple phrase expliquer la raison de votre choix d'arbre coup de cœur. Ce choix peut-être en lien avec sa grandeur, de son essence, de sa forme, d'un souvenir lié à cet arbre, etc. Toutes les raisons sont bonnes tant qu'elles sont indiquées dans le formulaire. Le participant est encouragé à utiliser un bon français, sans fautes et à utiliser un style agréable à lire.

### Ajoutez une photo de votre arbre

Afin de montrer clairement votre arbre coup de cœur, vous devez déposer une photographie de celui-ci avec vous, le mettant le mieux en valeur pour le mois de l'arbre : de côté, du bas vers le

haut, près du tronc, à travers les branches, lorsqu'il pleut, avec un coucher de soleil, etc.

La photo doit être en format numérique de bonne qualité. Le participant doit être l'auteur de la photo et du texte présenté. Le participant doit être le seul à posséder les droits d'auteurs et de publication.

### **Envoyez un courriel**

Pour participer, il faut envoyer votre phrase explicative et la photo de votre arbre coup de coeur avec vous au courriel suivant : [info@afsaglac.com](mailto:info@afsaglac.com).

### **Annonce des gagnants**

Chaque participant autorise l'AFSL à publier la photo, le texte et les informations qu'il aura présentés dans le cadre du concours « Mon arbre coup de cœur ».

## **3. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ**

- Les participants doivent être abonnés à la page de l'Association forestière Saguenay-Lac-Saint-Jean.
- Les participants doivent être âgés de 18 ans et plus.
- Les participants doivent aimer la publication du concours avant la date limite de participation, le mardi 30 mai 2023 à 12 h.

## **4. DESCRIPTION DES PRIX**

Trois gagnants seront choisis parmi les participants du concours « Mon arbre coup de cœur ».

### **Valeurs et catégories des prix**

#### **Bouleau jaune :**

- 2 cartes réseaux annuelles de la Sépaq des parcs nationaux du Québec d'une valeur de 168\$
- Une chandelle crépitante à la senteur de sapin de la Distillerie du Fjord
- Un grattoir pour BBQ à l'effigie du Mois de l'arbre et des forêts
- 2 sacs réutilisables à fruits et légumes

#### **Épinette :**

- Un plant d'érable de la Pépinière Boréalis
- Une chandelle crépitante à la senteur de sapin de la Distillerie du Fjord
- Un grattoir pour BBQ à l'effigie du Mois de l'arbre et des forêts
- 2 sacs réutilisables à fruits et légumes

#### **Érable à sucre :**

- Une chandelle crépitante senteur de sapin de la Distillerie du Fjord
- Un grattoir pour BBQ à l'effigie du Mois de l'arbre et des forêts
- 2 sacs réutilisables à fruits et légumes

## 5. ATTRIBUTION ET TIRAGE DU PRIX

Les gagnants seront rejoints en privé par courriel après la publication du 31 mai 2023 qui annonce les gagnants. Ceux-ci désigneront clairement qu'ils acceptent oui ou non le prix. Un délai de 10 jours sera accordé aux gagnants pour venir récupérer leur prix au bureau de l'Association forestière à l'adresse suivante : 3633 Rue Panet bureau 101, Jonquière.

## 6. PUBLICATION ET NOM DU GAGNANT

- Le gagnant doit consentir à être affiché dans une publication sur Facebook et Instagram de la communauté médias de l'Association forestière Saguenay-Lac-Saint-Jean qui présente le gagnant du concours « Mon arbre coup de cœur », le mercredi 31 mai 2023.
- Le prix doit être accepté tel quel et ne peut être échangé contre une somme d'argent, ni vendu, ni transféré. Aucune substitution ne sera accordée.
- Le refus d'accepter le prix libère l'Association forestière Saguenay-Lac-Saint-Jean de toute responsabilité et obligation envers le gagnant du prix.
- Toute fausse déclaration de la part d'un participant entraîne automatiquement sa disqualification du concours.

